

25.12.80

80306610

PROCÈS-VERBAL
D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

Brigade

N° 3310

du 27 décembre 1980

ANALYSE :

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIVE

Observation d'objets
volants non identifiés

5^e expédition

Vu et transmis par le
Commandant de brigade
(voie hiérarchique)

L'an mil neuf cent ~~quatre~~ quatre vingt,
le vingt sept décembre

Nous, E. A. et B. J. L., Gendarmes de la
brigade territoriale de
Agents de Police Judiciaire,

Vu les articles vingt et soixante quinze
du Code de procédure pénale :

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

I. — PRÉAMBULE

Le vingt six décembre mil neuf cent quatre vingt à
dix neuf heures trente, nous avons téléphoniquement
Mr B. , ingénieur en électronique, domicilié
à , qu'il a observé la
veille au soir entre 22 h 30 et 22 h 45 environ un phé-
nomène étrange se déplaçant dans le ciel qui appartenait
probablement au domaine de l'agglomération de
dans un axe

Selon les dires de cette personne, ce phénomène était
composé de plusieurs points lumineux de couleur jaune sui-
vis de traînées.

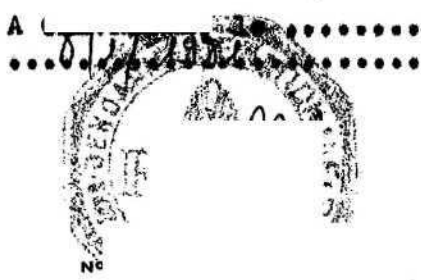
L'intéressé a observé ce phénomène pendant environ
10 à 12 secondes et se trouvait devant la résidence de son
beau-frère Mr B. domicilié à
avec qui il se trouvait ainsi que son neveu

II - MESURES PRISES

Le vingt sept décembre mil neuf cent quatre vingt à
10 h 00 nous nous rendons au domicile de Mr B. aux
fins de poursuivre notre enquête sur cette affaire.

Sur les lieux nous prenons des photographies de l'axe
droit et de la direction où le phénomène a été observé.

(objet de la pièce n° 2)



III - ENQUETE

Nous Gendarme K , entendons à son domicile :

D , J , domicilié à , né le à , de nationalité française qui nous déclare à 10 heures 35 :

- - - " Le 25 décembre 1980 après 22 heures 00 me trouvant devant le portail de ma propriété, mon fils C m'a dit qu'il y avait une chose d'étrange se trouvant dans le ciel. - - - A mon tour j'ai regardé et j'ai vu un point lumineux coloré bleuté avec une traînée suivie d'autres points lumineux plus petite avec des traînées également. - - - Ce phénomène me semblait non éloigné passant au-dessus de la commune de sur un axe - - - J'ai vu ce phénomène pendant environ 15 secondes. - - - Au moment des faits le ciel était dégagé. - - - Le 27 décembre 1980 à 10 heures 35, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher ".

La personne entendue L' A.P.J. (a signé au carnet de déclarations)

Nous Gendarme K , entendons à son domicile :

D , C , domicilié à , né le à , de nationalité française qui nous déclare à 10 heures 55 :

- - - " Le 25 décembre 1980 me trouvant avec mon père et mon oncle devant la propriété de mon père j'ai vu dans le ciel un point lumineux coloré bleuté avec une traînée. - - - Ce point était également suivi d'autres points lumineux plus petits de même couleur avec des traînées. - - - Ce phénomène me paraissait non éloigné et passait au-dessus de sur un - - - J'ai vu ce phénomène pendant environ 15 secondes. La vitesse de ce dernier qui pour moi passait au-dessus de était celle d'un gros avion de transport. - - - Le 27 décembre 1980 à 11 heures 00, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher ".

La personne entendue L' A.P.J. (a signé au carnet de déclarations)

Monsieur R , P demeurant à nous ayant avisé des faits n'a pu être entendu étant domicilié hors de notre circonscription.

Destinataires des procès-verbaux : 6 expéditions destinées,

La première : A Monsieur Le Préfet des

à

La deuxième : A Monsieur le Procureur de la République à

La troisième : Au Général, commandant la 2^{ème} région aérienne à

La quatrième et cinquième : A Monsieur le Ministre des Armées,
Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire.

La sixième : Aux archives.

Fait et clos à , le 7 Janvier 1986.

Le Gendarme KI
E.P.J. A

Le Gendarme BI
E.P.J. :

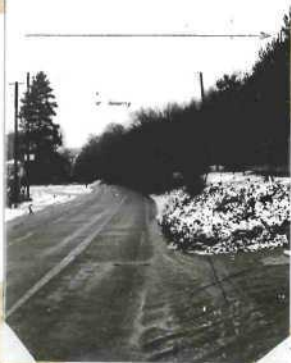


1/ Plan de situation.

Le lieu d'où le phénomène a été observé.

2/ Endroit où les témoins ont observé le phénomène.

Chemin départemental n° direction D



3/ Lieux où le phénomène s'est déplacé.